

NOTRE FORÊT

La revue des
propriétaires privés en

Régions Centre-Val de Loire et Île-de-France



Faire filière



Nos forêts et le bois qu'elles produisent représentent l'amont d'une filière dont tous les maillons sont **complémentaires** et concourent **ensemble** à la réalisation d'objectifs communs : construction bois, bois énergie, stockage, substitution et compensation Carbone.

La bonne santé de la filière dépend de tous les maillons et de la qualité de leurs relations.

Le travail en concertation et dans le dialogue est possible : c'est ce que prouve la tenue des Assises de la Forêt et du Bois. Espérons que les conclusions attendues prochainement soient à la hauteur de la qualité des débats !

Laurence de Gressot

Présidente de Fransylva Centre-Val de Loire



Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est une délégation du CNPF*, l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il répond gratuitement à toutes les questions des propriétaires forestiers.

* CNPF : Centre National de la Propriété Forestière. Il regroupe l'ensemble des CRPF et l'Institut pour le Développement Forestier (IDF).

■ Actualité p 02

■ Gestion p 03-05

Documents de Gestion Durable :
Bilan 2021

DOSSIER - Bilan Santé des Forêts
2021

■ Filière p 06-07

Plus de forêts privées certifiées
PEFC ?

Signature d'un accord de filière
«Chêne»

■ Pratique p 08-09

Devenez propriétaire
expérimentateur !

FOGEFOR : cru 2022

■ Bon de soutien p 10

■ Informations syndicales p 10

■ Informations régionales p 10

■ Courrier des lecteurs p 11

■ Vos prochaines
réunions p 12

■ Vos contacts p 12

Retrouvez tous ces articles sur
ifc.cnpf.fr

Aires protégées : news



Olivier Martineau © CNPF

Le CRPF suit les déclinaisons régionales pour les régions Île-de-France et le Centre Val-de-Loire de la Stratégie Nationale des Aires Protégées qui vise à augmenter les surfaces sous protection plus ou moins fortes.

Notre rôle en tant qu'établissement public est de s'assurer de la compatibilité des réglementations et de la bonne prise en compte des enjeux liés à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts qui pourraient être impliquées.

Une note a par ailleurs été rédigée et transmise aux syndicats des forestiers privés afin de les informer sur la démarche en cours et de leur permettre de suivre ce dossier avec les propriétaires forestiers concernés.

Aides à la desserte forestière

Une bonne desserte forestière est indispensable pour une valorisation des ressources forestières dans de bonnes conditions économiques, sociales et environnementales. Des dispositifs permettent de **financer les travaux sur la voirie interne aux massifs**.

- En savoir plus pour la région **Île-de-France**, sur le site web de la [DRIAAF Île-de-France](#).
- En savoir plus pour la région **Centre-Val de Loire**, sur le site web [FEADER Centre-Val de Loire](#).

Inauguration du site d'Orléans

Le 23 février dernier, la Présidente du Centre National de la Propriété Forestière, Anne-Marie Bareau (à gauche sur la photo), a pu officialiser l'inauguration des nouveaux locaux d'Orléans, en présence de Régine Engström, Préfète de Région (à droite) et Temanuata Girard, Vice-Présidente de la Région Centre-Val de Loire.



Florent Gallois © CNPF

Moment de découverte et de convivialité où les nouveaux locaux ont été présentés aux acteurs du territoire et de la filière forêt-bois. Ce nouveau site orléanais devient à présent un point central pour les forestiers privés, marquant ainsi l'ancrage territorial du CNPF.

À présent, les agents du CRPF partagent leurs nouveaux locaux avec l'IDF (*Institut pour le Développement Forestier, service R&D du CNPF*) et le SDN (*Service du Développement Numérique, service informatique du CNPF*).

Notez notre nouvelle adresse :
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45023 ORLEANS Cedex 1

Documents de Gestion Durable : Bilan 2021

Le CRPF vous informe et vous accompagne pour l'agrément de votre document de gestion durable (DGD).

Le cœur du service public rendu par le CNPF est l'agrément des documents de gestion durable (DGD). Revenons sur l'année 2021 et les évolutions constatées lors de la dernière décennie.

2021 : année encore très active

En 2021, le nombre de plans simples de gestion agréés est encore resté élevé avec **391 PSG approuvés** lors des 4 conseils de Centre (contre 415 en 2020) (Cf. Fig.1). 212 d'entre eux ont bénéficié d'une coordination des procédures administratives grâce à l'agrément au titre des articles L.122-7 et 8 du code forestier (dont 157 pour Natura 2000).

56 propriétaires ont adhéré au CBPS pour une surface totale de 668 ha, dont 53 d'entre-deux avec un programme de coupe et travaux (obligatoire depuis la loi « Climat et Résilience » adoptée en août 2021).

Une couverture importante des DGD

5 930 propriétés sont dotées d'un document de gestion forestière durable (DGD) (Cf. fig. 2), pour une surface supérieure à 530 000 ha en régions Centre-

Les DGD en cours de validité

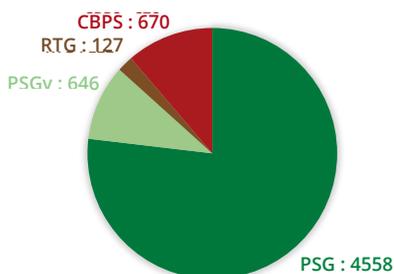


Figure 2 - CBPS : Codes Bonnes Pratiques Sylvicoles / PSG : Plan simples de Gestion / PSGv : PSG volontaires pour des forêts non soumises à l'obligation du PSG / RTG : Règlement Type de Gestion

Évolution décennale du nombre de DGD agréés par le CRPF

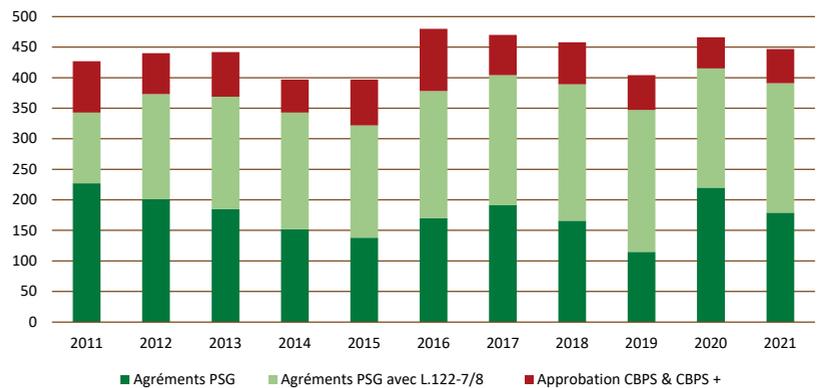


Figure 1 - L'année 2021 se situe donc dans la fourchette haute de la dernière décennie

Évolution décennale du traitement des demandes de coupes dérogatoires aux DGD

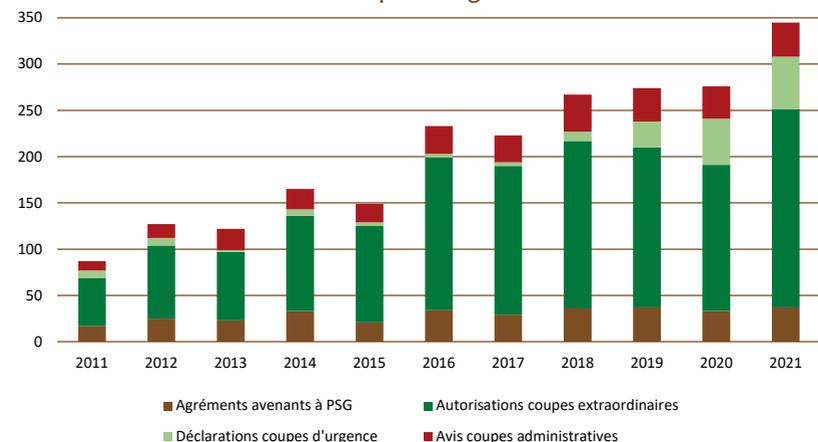


Figure 3 - Des demandes de traitement dérogatoire en constante progression...!

Val de Loire et Île-de-France.

Notre CRPF se classe **deuxième de France** (après Nouvelle Aquitaine) sur le nombre et la surface des DGD agréés.

Encore et encore des demandes de coupes !

L'année 2021 a été marquée par une **forte augmentation des demandes d'autorisation de coupe extraordinaire** (coupes non prévues initialement ou non réalisées dans les délais des plus ou moins 4 ans) (Cf. fig. 3) avec **214 demandes** traitées (contre 158 en 2020). Les cours favorables du bois, les

problèmes sanitaires consécutifs aux sécheresses de 2018-2020, ainsi que le plan de relance, en sont les principales raisons. Quant au nombre de coupes d'urgence, il reste très élevé avec **57 déclarations** (51 déclarations en 2020), traduisant également une **augmentation des problématiques sanitaires** dans nos forêts.

Les agents du CRPF vous accompagnent pour votre DGD (Contacts p.12), n'hésitez pas !

Pierre-Damien DESSARPS
Responsable DGD du CRPF

DOSSIER - Bilan Santé des Forêts 2021

Les correspondants-observateurs du Département de la Santé des Forêts (DSF) surveillent la santé de vos bois (1).

Une année climatique enfin favorable

La période de végétation a été plutôt favorable, avec un été plus frais et arrosé que les précédentes années.

Les plantations de 2021 ont affiché de bien meilleures reprises, mais la végétation d'accompagnement a également profité des conditions et les dégagements ont été indispensables dans de nombreux cas dès la première année.

Les quelques gelées printanières ont eu un impact sur leur débourrement, qui fut plus tardif, et y ont causés quelques mortalités, surtout pour les essences plus thermophiles (*cormiers, etc.*).

Mais les effets des précédentes années bien visibles

Les conséquences des sécheresses 2018 à 2020 continuent de marquer nos peuplements. Les chênes pédonculés et, dans une moindre mesure, sessiles, montrent des signes d'affaiblissement : mortalité de branches, voire d'arbres, pertes de ramifications, suintements noirâtres sur les troncs. Les



Nous pouvons observer ici la mortalité de pin sylvestre en peuplement mixte...

départements de l'Indre et du Cher sont les plus touchés, mais selon les stations toute la région est concernée.

Les pins sylvestres restent aussi affaiblis, et nous avons de nouveau observé des mortalités à l'Est de la forêt d'Orléans, en Brenne, en Eure-et-Loir, en Sud Seine-et-Marne et Sud Essonne. L'état sanitaire du châtaignier reste très préoccupant dans nos deux régions.

Ajoutons que la maladie de la suie se développe nettement sur les érables ayant subi ces périodes de sécheresses.À

noter aussi que les symptômes d'attaques de puceron lanigère sur peuplier ont été observés, avec des atteintes parfois sévères conduisant à la récolte des bois.

Année favorable aux champignons... foliaires

Les arbres ne sont pas les seuls à profiter d'une saison arrosée. Ainsi, l'oïdium du chêne s'est fortement développé sur les chênes adultes et les plants, en particulier en Sologne, en Ouest et Sud Île-de-France. Ce pathogène s'est en outre développé sur des feuilles tendres, à cause de la succession de gels tardifs et d'une remise en feuille difficile due à une période froide en mai.

La maladie des bandes rouges semble aussi avoir bénéficié des conditions humides. Des symptômes de rougissement, peu observés depuis 2018, ont été signalés en fin d'année sur pins laricios. L'évolution de la maladie sera à suivre en 2022.

DOSSIER - Bilan Santé des Forêts 2021

Tempêtes et orages de grêle

Certaines forêts ont été traversées par des orages de grêles et des tempêtes dans le Cher, le Loir-et-Cher et surtout l'Indre-et-Loire. **Des peupleraies, chênaies et pinèdes ont été sinistrées** en particulier à Bourgueuil (*arbres étêtés, bris de vents, martelage des branches et des feuilles par la grêle*). Si la grêle a un impact mesuré sur les chênes, les pins, principalement **laricios mais aussi le sylvestre**, sont par contre touchés plus sévèrement par la grêle, qui favorise le **développement d'un pathogène : *Diplodia sapinea***. Si le rougissement des aiguilles causé par ce champignon atteint 50% du houppier, le dépérissement est irréversible. Les massifs de Bourgueuil (37) et Lignièrès (18) ont été fortement impactés.

Si le forestier peut rarement mettre en place des actions



L'ensemble des techniciens du CRPF veille sur la santé de vos forêts !

curatives, **une bonne gestion permet préventivement d'améliorer la résistance des forêts aux aléas** : adaptation des essences au sol et au climat, diversification, programme d'éclaircies suivies, renouvellement des peuplements âgés, surveillance... Les correspondants-observateurs du DSF pour la forêt privée sont à votre

disposition pour vous conseiller (voir tableau ci-dessous).

Jérôme Rosa

Ingénieur CRPF, responsable Santé des Forêts

(1) Résumé des bilans annuels du pôle inter-régional nord-ouest de la santé des forêts pour les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France, consultables sur le site ifc.cnpf.fr

Secteur	Structure	Nom Prénom	Adresse mail	Téléphone
Cher	CRPF	David Houmeau	david.houmeau@cnpf.fr	07 77 94 95 52
Eure-et-Loir	CRPF	Laurence Plaige	laurence.plaige@cnpf.fr	06 27 63 13 74
Indre	CRPF	Bruno Jacquet	bruno.jacquet@cnpf.fr	06 14 52 88 84
	Expert Forestier	Patrice Boiron	patrice.boiron@wanadoo.fr	06 17 83 04 11
Indre-et-Loire	CRPF	Franck Masse	franck.masse@cnpf.fr	06 14 52 88 52
Loir-et-Cher (Sologne)	CRPF	Clément Deschamps	clement.deschamps@cnpf.fr	06 14 52 88 33
Loir-et-Cher (hors Sologne)	CRPF	Aurélien Février	aurelien.fevrier@cnpf.fr	06 14 52 88 40
Loiret	CRPF	Thomas Varquet	thomas.varquet@cnpf.fr	06 14 52 88 64
	Expert forestier	Pierre-Edmond Lelievre	pe.lelievre@sylvocab.com	06 71 26 51 63
Région Centre-Val de Loire	CRPF	Jérôme Rosa	jerome.rosa@cnpf.fr	06 14 52 88 65
Seine-et-Marne, Essonne (PNR du Gâtinais)	CRPF	Raphaël Trembleau	raphael.trembleau@cnpf.fr	06 03 71 89 92
Yvelines, Val d'Oise, Essonne (sauf PNR Gâtinais)	CRPF	Virginie Le Mesle	virginie.lemesle@cnpf.fr	06 14 52 88 55

Plus de forêts privées certifiées



Lettre ouverte aux propriétaires forestiers privés : pour une augmentation des forêts privées certifiées PEFC en Centre-Val de Loire et en Ile-de-France

Dans un contexte de forte médiatisation des problématiques liées au **changement climatique**, le double enjeu de la **gestion forestière** est mis sur le devant de la scène.

D'une part, pour tout ce qu'elle est susceptible d'apporter dans cette lutte à mener : pompe et puits de carbone, réservoir de biodiversité, fonctions écosystémiques. Et d'autre part, par les problèmes qu'engendreraient inévitablement sa dégradation.

Ainsi, plus que jamais, au sein d'une société civile sensible à la qualité de son environnement, le consommateur veut s'assurer que les produits bois qu'il achète (*papier, meubles, charpente, bois-énergie...*) proviennent de forêts gérées durablement. Et cela, dans le respect d'**exigences environnementales strictes et contrôlées** par un organisme **indépendant**. C'est précisément ce que lui apporte la certification forestière PEFC.

Tout commence avec vous

Le propriétaire forestier, producteur de la matière première, constitue le **maillon de départ indispensable** à l'existence de cette chaîne de valorisation de toute la filière forêt-bois. Bien que les exigences des consommateurs se portent sur le produit final, c'est pourtant à **l'ensemble de la filière** qu'elles s'appliquent. Autrement dit, à toutes les entreprises de transformation qui achètent et valorisent les

bois produits par vos forêts.

Sans votre engagement dans la certification, ces entreprises se trouvent dans l'incapacité de répondre à la demande sociétale toujours plus forte. À terme, c'est l'ensemble de la filière forêt-bois qui pourrait en pâtir avec un rétrécissement des débouchés menant à la baisse des prix de vos bois...

Exemple en région Centre-Val de Loire

De nombreuses entreprises de la filière forêt-bois cherchent de nos jours du bois certifié mais n'en trouvent pas assez pour fournir la demande car **seul 1 propriétaire sur 3 disposant d'un Plan Simple de Gestion adhèrent à la certification...** Factuellement, l'entreprise SWISS KRONO à Sully-sur-Loire (45) tire la **sonnette d'alarme** ! En effet, la seule usine de fabrication de panneaux de particules bois OSB en France ne parvient pas à trouver les quantités suffisantes de bois local certifié PEFC dont elle a besoin dans un rayon de 180 km...

Ensemble, tous concernés !

La certification concerne **tous les marchés**, si SWISS KRONO achète des petits bois, d'autres scieurs ont besoin de gros bois de qualité, sans oublier les chaufferies qui consomment de plus en plus du bois-énergie certifié. L'ensemble de la production sylvicole est donc concerné. La certification de votre forêt ne s'avère pas nécessaire seulement lors des coupes finales des peuplements ! À toutes les échelles d'interventions (*locales, nationales,*



Louis-Adrien Lagneau © CNPFF

comme internationales), la **réussite collective de la filière-bois passe par un engagement individuel de la part des propriétaires forestiers** : gage de la réussite de votre gestion forestière. Ni la démarche de votre adhésion, simple à mettre en œuvre, ni le coût symbolique de votre certification ne constituent des freins pour une certification qui valorisera l'image de la filière et des propriétaires privés, trop souvent critiqués par la société.

Devenez acteurs de la filière, adhérez volontairement à PEFC et montrez que vous êtes engagés pour un avenir durable de la forêt !

*Jean-Pierre Piganiol,
Président du CRPF*

*Laurence de Gressot,
Présidente de Fransylva CVL*

*Eric de la Rochère,
Délégué général de Fibois CVL*

Contact et infos
PEFC Ouest
15, Boulevard Léon Bureau

Signature d'un accord de filière « Chêne »

Les acteurs s'engagent pour sécuriser l'approvisionnement des scieries françaises

Un accord cadre pour la filière Chêne a été signé le **17 février 2022** par le ministre en charge des forêts, Julien Denormandie et l'ensemble des représentants de la filière forêt-bois.

Cet accord fait suite au constat que la demande en produit bois, et de chêne en particulier, est forte et devrait s'amplifier compte-tenu de l'attrait actuel pour le bois, produit renouvelable s'il en est.

Le Chêne made in France

Il est apparu dans l'intérêt de la filière dans son ensemble de saisir cette opportunité pour **améliorer et développer son offre de produits bois** en amplifiant sa réponse aux besoins du marché avec un objectif d'**accroître la valeur ajoutée sur le territoire national** et d'optimiser le bilan carbone.

L'accord cadre porte notamment sur le **développement de la contractualisation entre producteurs et transformateurs.**

Ces contrats assureront ainsi une visibilité sur les approvisionnements en matière première et permettront aux scieries et à la deuxième

transformation de réaliser les investissements nécessaires pour maintenir et développer un maillage territorial de transformation locale des produits forestiers.

Cet accord porte essentiellement sur le chêne mais les enjeux de transformation sur les autres essences justifient qu'elles fassent également l'objet de contractualisations.

Exportations hors UE...

Un deuxième engagement vise à apporter une réponse opérationnelle de court terme aux difficultés d'approvisionnement des scieries de chêne en développant le label UE.

Ce label traduit l'engagement que **les bois vendus seront transformés sur le territoire de l'Union européenne** ce qui limite de fait les exportations sur de longues distances qui ont un bilan carbone défavorable.

Fransylva, les coopératives forestières et les experts forestiers se sont engagés à ce que leurs ventes aux enchères soient **systématiquement proposées sous label UE** à leurs adhérents et propriétaires. Bien entendu l'avis du propriétaire



Objectif : transformer le Chêne Français en France ou en UE à minima

Sylvain Gaudin © CNPF

concerné sera explicitement recueilli pour chaque lot mis en vente.

Pour accompagner cet accord cadre qui prend effet immédiatement, un comité co-piloté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et France Bois Forêt sera mis en place et veillera à l'avancement de l'ensemble des actions.

Le marché du bois est actuellement porteur, c'est donc le moment de mettre en vente les coupes de chênes prévues dans votre document de gestion forestière.

Les professionnels de l'amont forestier (coopératives, experts forestiers, gestionnaires forestiers professionnels) sont là pour vous aider.

Xavier Pesme

Directeur général adjoint, chargé de la gestion durable et de la mobilisation bois

Devenez propriétaire expérimentateur !

Le CRPF vous propose de participer à son réseau expérimental !

Les propriétaires de nos régions ont toujours été pionniers dans le développement de la gestion forestière. Ils sont nombreux à avoir testé la plantation de "nouvelles" espèces ou projettent de le faire.

Pourquoi s'intéresser à de nouvelles essences ?

De nombreuses incertitudes planent sur l'avenir de la forêt française. La principale est l'impact sur nos essences qu'aura le changement climatique annoncé par les climatologues. L'une des solutions pour limiter les risques écologiques, économiques ou sociaux est d'adapter au mieux la forêt aux conditions locales et de diversifier sa composition.

Malheureusement, les essences forestières permettant de fournir du bois d'œuvre actuellement proposées aux forestiers de nos régions restent encore limitées : chêne sessile, pin laricio, sylvestre, douglas, plus récemment pin maritime et cèdres. Il est donc important d'étoffer la liste des essences susceptibles de s'adapter à nos conditions pédo-climatiques actuelles et à venir, en limitant les impacts négatifs sur l'écologie forestière. Le mélange d'essences est aussi une bonne piste à explorer.

Comment ?

Au fil des visites d'instruction des PSG (Plan Simple de Gestion) ou de conseils, les techniciens du CRPF observent dans vos bois des espèces plantées potentiellement intéressantes, ou ont connaissance de projets de plantation.

Lors de ces visites, le CRPF peut vous proposer soit :

- de suivre la croissance de

ces peuplements (expérimentation) ;

- de répertorier leur présence (signalement), avec description de l'historique et de l'environnement.

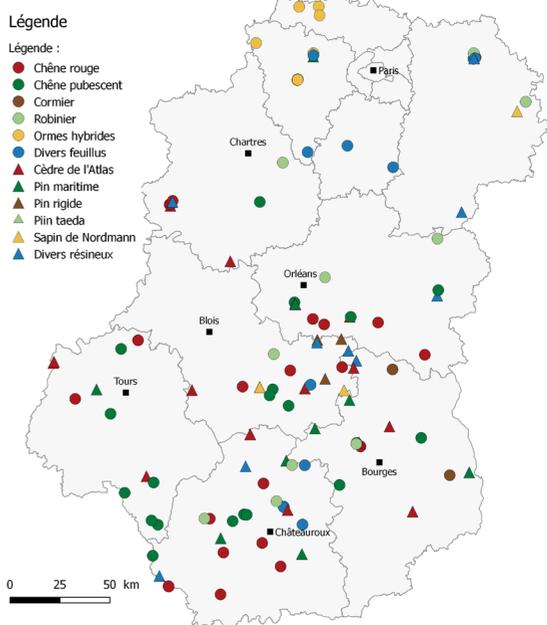
Grâce à ces initiatives, le réseau d'expérimentations du CRPF est aujourd'hui pourvu de 120 sites à essences « atypiques » (40% en signalement et 60% en expérimentation).

Les principales essences répertoriées sont le cèdre de l'Atlas, le chêne pubescent, le pin maritime voire le chêne rouge (ces dernières introduites déjà depuis longtemps en région). Mais d'autres essences plus rares sont également présentes, on peut citer par exemple le calocèdre, les pins taeda, rigida, de Salzmann, le sapin de Nordmann, le séquoia toujours vert, divers mélanges ou encore des provenances méridionales de chênes sessiles.

Notons que près de 40% de ces peuplements sont en mélange, et âgés de 0 à 90 ans (en moyenne 25 ans). Ces placettes viennent en complément de sites que nous suivons avec nos essences habituelles (chênes sessile et pédonculé, pins sylvestre et laricio, châtaignier, etc.).

À quoi serviront ces données ?

Pour les expérimentations suivies, cette base permet de mieux connaître la croissance des essences plantées selon les types de sols. En ce qui concerne les signalements, ils permettront de connaître les sites à prospecter si des études



sont menées sur certaines essences à l'avenir.

Pour ces deux cas, vous participez à l'amélioration de la connaissance forestière, et au recul nécessaire pour proposer à l'avenir plusieurs essences ou provenances à planter dans nos régions en fonction des sols.

Et concrètement ?

N'hésitez pas à partager vos plantations ou vos projets lors des visites du technicien de votre secteur, ni à contacter le CRPF pour cela (contacts p.12). Si l'essence est intéressante pour notre réseau, et la surface suffisante (en général 20 ares minimum) nous installerons le référencement ou le suivi, et vous fournirons évidemment l'ensemble des données relevées (description du sol, mesures dendrométriques, croissance en cas de suivi).

À tous les propriétaires déjà partenaires de notre réseau et aux suivants : bravo et merci de vos initiatives. Ensemble régénérons la forêt de demain !

Jérôme Rosa
Ingénieur CRPF, responsable expérimentations

FOGEFOR : cru 2022

Les cycles de Formations à la Gestion Forestière (FOGEFOR) sont ouverts aux inscriptions

Les formations à la gestion forestière (Fogefor) sont animées par les organismes de la forêt privée. Elles se déroulent en salle et au moins la moitié du temps **au cœur du sujet : EN FORÊT.**

Cycle de Base

Commencez par les premiers éléments de connaissances sylvicoles avec le **Stage d'initiation à la Gestion Forestière** pour avoir une vision d'ensemble : sylviculture, réglementation, commercialisation, préservation de l'environnement, fiscalité, etc.

- Lieu : Cher et Indre
- Dates : 17 septembre, 22 octobre, 26 novembre et 17 décembre (stage de 4 jours)
- Prix global : 150€/personne

Après le cycle de base, approfondissez certains sujets de manière plus précise avec nos **4 cycles de perfectionnement.**

Changement climatique

Venez appréhender l'impact du **changement climatique** sur la forêt et sa gestion adaptative. Vous poursuivrez avec le sujet ô combien important de la **Santé des forêts** : les principaux bio agresseurs en région Centre, prise en compte dans la gestion. Enfin vous verrez **comment choisir les essences adaptées** au changement climatique avec le guide des habitats.

- Lieu : Sologne
- Dates : 2 avril, 14 mai et 18 juin (stage de 3 jours)
- Prix global : 120€/personne

Favoriser la biodiversité dans sa gestion

Au cours de ce cycle, vous



En forêt, il y a toujours des merveilles à apprendre : le FOGEFOR est fait pour vous !

Léa Boubet © CNPF

aborderez la définition de la **biodiversité, la réglementation environnementale** et son application. Vous apprendrez à favoriser la biodiversité dans votre forêt : présentation de l'**outil IBP**, principes de gestion à privilégier lors des plantations, dégagements, martelage... Enfin vous serez en mesure d'identifier des **habitats ou espèces remarquables**, et de réaliser des chantiers de restauration d'habitats.

- Lieu : Sologne
- Dates : 07 mai, 21 mai et 11 juin (stage de 3 jours)
- Prix global : 120€/personne

Martelage et prix des bois

Ce cycle va vous permettre de faire un **martelage en peuplement feuillu** ainsi que d'estimer les bois. Ainsi vous saurez comment les **prix des bois** sont fixés et (re)connaitre les intervenants.

- Lieu : Gâtinais
- Dates : 15 octobre et 19

novembre (stage de 2 jours)

- Prix global : 80€/personne

Utiliser la tronçonneuse

Venez découvrir le fonctionnement d'une tronçonneuse, apprendre à l'entretenir et à **affûter votre chaîne**. Vous apprendrez à abattre et **tronçonner un arbre** ou perfectionner votre technique.

- Lieu : Seine-et-Marne
- Dates : 1er et 2 décembre (stage de 2 jours)
- Prix global : 90€/personne
- **Equipement de protection individuelle obligatoire**

Renseignements et inscriptions

Vous pouvez contacter Jérôme Rosa, responsable des FOGEFOR par téléphone au 02 48 26 43 08, au 06 14 52 88 65 ou par mail à fogeforducentre@cnpf.fr

Le Fogefor c'est 100 % de satisfaits ou très satisfaits !
Pourquoi pas vous ?

Léa Boubet
Ingénieur CRPF

Nécessité de se regrouper !

La forêt est une affaire de temps long. Cependant chaque propriétaire doit s'adapter aux défis de son époque : changement climatique et ses conséquences comme le dépérissement des chênes, le développement de maladies...

Il faut compter également sur l'impact de ces événements sur l'opinion : articles et émissions prônant une forêt « en libre évolution », l'arrêt des coupes rases, des plantations de résineux, de la mécanisation, de l'export des grumes etc. Via

les syndicats et coopératives les forestiers montent au front et défendent vos intérêts dans les différentes instances : interprofession, administrations, élus et candidats présidentiels.

Oui, il est nécessaire de se regrouper sur le plan syndical et économique si l'on veut que la forêt puisse répondre positivement aux défis climatiques et aux ambitions économiques de notre temps.

Bertrand Servois
Président du Syndicat des Forestiers Privés du Cher

Votre avis compte !

Vous êtes un de nos fidèles lecteurs de "Notre Forêt" ? La revue du CRPF va bientôt passer le **cap symbolique de la centième parution** ! Nous souhaitons recueillir votre avis sur la revue et retranscrire vos témoignages pour nos lecteurs. N'hésitez pas à contacter Léa Boubet, rédactrice en chef de "Notre forêt" pour partager votre avis avec elle.

Contact - Léa BOUBET
06.11.25.85.78 - lea.boubet@cnpf.fr
CRPF IFC
5, rue de la Bourie Rouge - CS 52349
45023 ORLEANS Cedex 1

Informations des régions

Des aides sont disponibles sur le territoire du PNR du Gâtinais !



En Île-de-France, le Parc Naturel Régional du Gâtinais français est couvert à plus de 30 % par la forêt.

Alors pour maintenir les espaces forestiers en bon état, **le Parc accompagne les propriétaires forestiers dans la gestion durable** de leurs parcelles. Ainsi, le parc met à disposition les aides financières suivantes pour les propriétaires forestiers :

- Élaboration de plan simple de gestion financé à 80 % ,
- Reboisement à 80 % ,

- Chantiers groupés,
- Débardage à cheval.

Profitez-en !



Contact Parc
Chargée de mission Forêt
Pischum Migraine
Tél. - 01 64 98 23 32
p.migraine@parc-gatinais-francais.fr

Soutenez la revue NOTRE FORÊT

Notre Forêt ne reçoit plus de financements publics externes ...

Pour soutenir la revue, souscrivez un **abonnement de soutien** : 40 € pour 2 ans, soit 5 €/n°.

Vous pouvez également renoncer à la revue en format papier et la lire en vous abonnant à la newsletter du CRPF.

Coupon à retourner complété au CRPF, 5 rue de la Bourie Rouge - CS 52349 - 45023 Orléans Cedex 1

Règlement de 40€ par chèque à l'ordre de **l'agent comptable du CRPF**.

Nom Prénom

Adresse

Souscrit un abonnement de soutien à la revue Notre Forêt pour un montant de 40 € pour 2 ans (8 numéros)

Date..... Souhaite recevoir une facture

S'abonne à la newsletter du CRPF - Mail :

Renonce à recevoir la revue Notre Forêt sur support papier

Idée reçue

Les mousses sur les arbres indiquent-elles le Nord ?
Monsieur JFV d'Indre-et-Loire (37)



Franck Masse © CNPF

Les mousses peuvent pousser tout autour de l'arbre

La mousse est en réalité une boussole peu fiable, qui ne permet pas de s'orienter de manière efficace en forêt.

Elle n'indique pas le nord magnétique mais simplement la partie la plus humide du tronc, c'est-à-dire la plus abritée du soleil ainsi que les passages habituels de l'eau de pluie.

On rencontre bien sûr les mousses sur la face nord des troncs d'arbres ; mais son abondance peut varier d'un site à l'autre, selon l'inclinaison de l'arbre, le climat local, l'exposition ou encore le vent.

Ce besoin d'humidité explique également pourquoi les mousses sont fréquentes sur les bois morts pourrissant à la surface du sol, où il fait généralement plus frais.

En milieu ombragé ou en sous-bois humide, elles peuvent même s'étendre sur toute la circonférence des troncs et gagner les parties supérieures des houppiers.

Franck Masse

Technicien CRPF du secteur Indre-et-Loire

Protéger ses peupliers

Comment protéger des jeunes peupliers ? Des rats mangent l'écorce au-dessus des protections. Existe-t-il un répulsif ? Madame MC du Gâtinais



Raphaël Trembleau © CNPF

Lorsque vos peupliers sont abimés par des animaux, cela peut avoir des conséquences sur la qualité du bois et donc son prix...

Pour ces animaux, il n'existe pas de répulsif efficace. L'empoisonnement est interdit (*non sélectif*). Le tir est possible toute l'année avec un permis en règle. Enfin, le piégeage est possible car ils sont classés « nuisibles » (ESOD) localement.

Il vous faudrait dégager les herbes hautes au pied des arbres pour en diminuer l'accès, vos protections ont également l'air trop courtes.

Rats musqués et ragondins peuvent être capturés par toute personne (*sans agrément*) à l'aide de pièges de 1ère catégorie (*boîte à fauves...*). Ils doivent être disposés sur votre propriété, sans restriction de distance vis-à-vis du voisinage, des routes et chemins.

Le piégeage sans agrément s'effectue après déclaration en mairie et respecte deux conditions :

- relever quotidiennement les pièges avant midi,
- envoyer avant le 1er septembre de la saison échue le relevé des prises effectuées entre le 1er juillet et le 30 juin à votre Fédération Départementale des Chasseurs (FDC).

Enfin, si un animal domestique est capturé vous pourrez le relâcher sans dommage...

Raphaël Trembleau

Technicien CRPF du secteur Seine-et-Marne et Gâtinais français

Vos contacts

CRPF d'Île de France et du Centre-Val de Loire :

07 64 16 05 57 - ifc@cnpf.fr

Délégation d'Île de France : **Xavier JENNER**

01 39 55 25 02

Cher : David HOUMEAU

07 77 94 95 52 - david.houmeau@cnpf.fr

Eure-et-Loir : Laurence PLAIGE

06 27 63 13 74 - laurence.plaige@cnpf.fr

Indre : Bruno JACQUET

06 14 52 88 84 - bruno.jacquet@cnpf.fr

Indre-et-Loire : Franck MASSÉ

06 14 52 88 52 - franck.masse@cnpf.fr

Sologne sud et est du Loir-et-Cher :

Clément DESCHAMPS

06 14 52 88 33 - clement.deschamps@cnpf.fr

Loir-et-Cher nord et Sologne ouest :

Aurelien FEVRIER

06 14 52 88 40 - aurelien.fevrier@cnpf.fr

Loiret : Thomas VARQUET

06 14 52 88 64 - thomas.varquet@cnpf.fr

Yvelines, Val-d'Oise, Essonne, Petite Couronne :

Virginie le MESLE

06 14 52 88 55 - virginie.lemesle@cnpf.fr

Seine-et-Marne : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92 - raphael.trembleau@cnpf.fr

CETEF du Berry : Adrien DURIAUX

06 88 57 14 06

GVF d'Eure et Loir : Denis GOISQUE

02 37 24 46 90

CETEF Perche et Beauce : Pierrick COCHERY

01 34 83 19 44

CETEF de l'Indre : Lucie TALLIER

02 54 61 61 45

CETEF de Touraine : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

GDF du Loir-et-Cher : Florian VINCENT

02 54 55 20 00

GEDEF Loiret-Sologne :

06 43 66 06 55

Peuplier Centre-Val de Loire : Franck MASSÉ

02 47 48 37 90

Chambre d'agriculture de région Ile-de-France :

François QUAGNEAUX

01 39 23 42 43

GDF d'Île-de-France : Raphaël TREMBLEAU

06 03 71 89 92

Fogefor du Centre :

Jérôme ROSA : 06 14 52 88 65

Syndicats des forestiers privés :

Cher : 02 48 70 45 60

Eure-et-Loir : 02 37 24 46 87

Indre : 02 54 61 61 61

Indre-et-Loire : 02 47 38 53 73

Loir-et-Cher : 02 54 55 80 00

Loiret : 02 38 62 45 13

Ile-de-France : 01 47 20 36 32

PEFC Ouest :

Olivier BILLEAU : 02 40 40 26 38

JOURNAL TRIMESTRIEL D'INFORMATION FORESTIÈRE

Publié par :

Le Centre Régional de la Propriété Forestière

d'Île-de-France et du Centre-Val de Loire

5, rue de la Bourrie Rouge - CS 52349

45023 ORLÉANS Cedex 1

ifc@cnpf.fr - ifc.cnpf.fr

Avec la participation financière de la Chambre d'agriculture de région Ile-de-France, du syndicat des forestiers privés d'Île-de-France et de l'Union Régionale des syndicats des forestiers privés du Centre-Val de Loire, ainsi que de Velbois.

Vos prochaines réunions

Pour vous former, vous informer et débattre : des réunions accessibles à tous...

Réunions extraites du programme de développement 2022 en Centre-Val de Loire et Île-de-France (à retrouver sur ifc.cnpf.fr)



N°	Date	Lieu	Réunions de avril à mai 2022	Organismes
04	Vendredi 1 avril	Loir-et-Cher (Sologne)	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	GDF 41 / CRPF
05	Samedi 9 avril	Loiret (Sologne)	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	CRPF / GEDEF Loiret-Sologne
06	Vendredi 15 avril	Mercurey (71)	Valorisation du chêne : visite d'une tonnellerie	GDF d'Île-de-France / CRPF
07	Judi 21 et vendredi 22 avril	Réau et Bellot (77)	Formation à l'utilisation de la tronçonneuse	CRPF / STIHL GDF d'Île-de-France
08	Samedi 23 avril	Val d'Oise ou Yvelines	Gérer sa forêt : l'importance de la desserte forestière	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
09	Vendredi 29 avril	Indre-et-Loire	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	CRPF / CETEF de Touraine
10	Avril-Mai (à définir)	Cher	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	CRPF / CETEF du Berry
11	10, 11, ou 12 mai (à définir)	Indre	Prévenir les incendies de forêt et lutter contre leur propagation	CRPF / CETEF de l'Indre
12	Samedi 14 mai	Yvelines	Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les chênes	CRPF / Chambre d'Agriculture d'Île-de-France
13	Lundi 16 mai	Indre (Vallée de la Théols)	Le peuplier : une essence demandée par les fabricants d'emballage et de contreplaqué	CRPF / CETEF de l'Indre

Retrouvez le programme complet ainsi que les invitations à ces réunions sur le site ifc.cnpf.fr (disponibles 3 semaines avant la réunion)

N'oubliez pas de vous inscrire aux réunions :
vous serez ainsi informé de toute modification de dernière minute !

Cette revue vous a été adressée sur la base des informations cadastrales détenues par le CRPF. Si vous ne souhaitez plus être destinataire de nos courriers ou si vous désirez accéder aux informations vous concernant, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF en indiquant vos coordonnées.



10-31-3175

Certifié PEFC
pefc-france.org

Directeur de la publication :

Jean-Pierre PIGANIOL

Rédaction et maquettage : Léa BOUBET

Photo de couverture : Anne GENEIX

Abonnement gratuit.

Impression : Prevost Offset

1 trimestre 2022 • ISSN : 1953-1923

Imprimé sur papier certifié PEFC